



Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 055/23

Objet : Contrat de formation Relais Petite Enfance

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat présenté par la Société Trajet Formation pour la formation « le sommeil » pour le Relais Petite Enfance Municipal.

VU le titulaire du contrat, Société Trajet Formation
450 impasse Louise Weiss
12100 Millau

Vu le coût de la prestation de 800 euros exonéré de TVA

DECIDE

DE signer le contrat avec la Société trajet Formation pour la formation « le sommeil » pour le Relais Petite Enfance Municipal.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Madame la Trésorière Principale de Montfermeil.

Fait à Coubron, le : 23 août 2023

Ludovic TORO

Maire

Conseiller Régional d'Île de France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230823-055-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 23/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française - Liberté - Egalité - Fraternité

Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 - Télécopie : 01 43 88 63 85 - Site : www.coubron.fr - courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

